

Le 20 mai 2022

**Ambition portuaire pour la Normandie 2021-2025 :**

**La Normandie apporte sa contribution au projet de la nouvelle directive européenne sur les transports combinés de marchandises**

**Hervé Morin, Président de la Région Normandie, Haropa Port, Ports de Normandie, l’Union Maritime et Portuaire du Havre, l’Union Portuaire Rouennaise, Logistique Seine-Normandie, Voies navigables de France, Entreprises Fluviales de France****et SNCF Réseau ont signé aujourd’hui, à Rouen, la contribution normande sur le projet de révision de la directive européenne sur les transports combinés de marchandises, qui s’inscrit dans le cadre de la stratégie européenne pour une mobilité durable et intelligente.**

**Cette contribution normande à la révision de cette directive entre pleinement dans la stratégie portuaire et logistique mise en œuvre ces dernières années par la Région. Cette contribution montre également la convergence entre la stratégie des acteurs régionaux inscrite dans « l’Ambition portuaire pour la Normandie » et celle du plan stratégique d’Haropa récemment adopté.**

Le Transport combiné est un mode de transport de marchandises multimodal qui allie le mode routier avec le ferroviaire ou le fluvial. Ce transport intermodal offre une solution logistique économe en énergie, de report modal.

La Directive Transport Combinés (DTC) date de 1992. Dans le cadre de sa révision, une consultation publique a été lancée le 7 mars et se termine le 30 mai pour un nouveau texte attendu pour le 3e trimestre 2022.

*« Cette contribution nous permet de travailler conjointement, que nous soyons du secteur privé ou public. Il est assez unique de se dire que l’on va pouvoir bâtir une solution commune. Au-delà des propositions émises, cette mise en commun nous permet d’exister dans le spectre européen. Nous continuons de porter le message que la Vallée de la Seine est absolument indispensable et primordiale. La Normandie devient un carrefour stratégique en France et en Europe en termes de mobilité décarbonée. Rappelons-nous que nous sommes la seule région dont la part de l’industrie dans le PIB est semblable à celle de l’Allemagne ! »* a déclaré Hervé Morin, Président de la Région Normandie

La contribution normande porte les propositions communes suivantes :

* **Supprimer de la définition actuelle du transport combiné la distance minimale de 100 km pour le segment non routier d’un transport combiné** (et pour le transport routier une distance n’excédant pas 150 km à partir du port fluvial ou maritime d’embarquement ou de débarquement),
* **Investir dans les infrastructures ferroviaires et fluviales** :
* Déployer un réseau dense de plateformes intermodales ;
* Développer un panel de services en particulier en termes de stockage (gestion des conteneurs vides) ;
* Améliorer le niveau de service ferroviaire (wagons isolés, suivi des marchandises, révision des priorités entre passagers et marchandises)…
* **Mettre en place des dispositifs incitatifs au déploiement du transport combiné** :
* Inclure dans la méthode commune de calcul des externalités négatives un ensemble complet de critères (GES ; congestion ; accidents etc…) ;
* Développer des incitations financières spécifiques (soutien aux coûts de transbordement/soutien par unité de chargement)…
* **Adopter une gouvernance adaptée aux enjeux du transport combiné** :
* Nécessité d’avoir, en plus de la dimension européenne des stratégies nationales de déploiement du Transport combiné ;
* Développer les synergies entre les différents instruments de financements (FEDER, MIE, Horizon) entre le niveau national et régional…

Pour mémoire, la Région a mis en œuvre une politique ambitieuse en faveur du développement portuaire et logistique, à travers notamment le volet logistique du SRADDET, favorisant entre autres le développement de modes alternatifs à la route.

D’autres actions ont également été déployées en faveur du report modal vers le fer et le fluvial : contribution au Plan d’Aide à la Modernisation et à l’Innovation de VNF, dispositif d’aide au financement des Installations Terminales Embranchées pour le ferroviaire…

La Région a également réalisé de lourds investissements dans les infrastructures de transport massifié : infrastructures fluviales dans le cadre du CPIER 2015-2020 (10,4 millions d’euros), rénovation du réseau capillaire fret et mise au gabarit fret des lignes ferroviaires (Pont de l’Arche-Etrépagny, Tranchée couverte de Rouen, Serqueux-Gisors…).

Contact presse :

Laure Wattinne – 06 44 17 55 41 – laure.wattinne@normandie.fr